

Trimestriel- CPPAP 1121S07326 - ISSN : 1771-1762
Section Académique de Lille SNEP FSU
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE
Directrice de la publication : E. JANKOWIAK
Imprimerie Gantier à Marly
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€



LILLE PIC
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Dépôt à
La Poste
le 04/10/24
A distribuer
avant le
09/10/24

Tout droit dans l'impasse

Pour la première fois dans l'histoire, le gouvernement, constitué par M. Barnier le 22 septembre n'est pas représentatif des résultats aux élections législatives de juillet dernier. Minoritaire donc, à la fois dans l'hémicycle mais aussi et surtout dans l'opinion publique !



Toutes aussi désastreuses, les orientations politiques envisagées ou déjà menées par ce gouvernement continuent de détruire les services publics de l'éducation. La politique de la ministre nouvellement nommée n'aura qu'un objectif : réaliser un maximum d'économies au risque d'asphyxier encore davantage nos écoles déjà en grande souffrance.

Les choix et investissements financiers faramineux réalisés ces dernières années, autant disparates qu'inutiles, sont aux antipodes de ce dont l'école a besoin. Pour n'en citer que quelques-uns : pacte, SNU, uniforme, 2h de sport, choc des savoirs, financements des écoles privées, réforme du LP. Cela se compte en milliards d'euros alors que les vraies problématiques demeurent ! Recrutement d'enseignants insuffisant, constructions et rénovations des bâtiments délaissées, revalorisation des grilles indiciaires portée aux oubliettes, augmentation des effectifs par classe. C'est toute une jeunesse que l'on abandonne !

La marche forcée engagée depuis 2017 vers ce que ce gouvernement appelle un « parcours personnalisé » prépare les jeunes à être employables, corvéables à merci et entièrement dévoués à l'entreprise, gage de la REUSSITE selon la version néolibérale.

L'individualisme est poussé à son paroxysme. La différenciation des parcours en terminale bac pro mise en place cette année ainsi que le choc des savoirs au collège ne sont que des prétextes permettant de couper les liens entre les élèves. Une forme de ségrégationnisme qui ne dit pas son nom, sous couvert de ne pas ralentir les bons et permettre aux fragiles de rattraper leur retard. Bientôt le 1er degré prendra probablement sa part.

La communauté des professeurs EPS est une des rares corporations encore existantes au sein du paysage national qui peut se lier pour faire valoir son attachement à un service public de qualité, à un bien commun unique et précieux et refuser le cynisme décomplexé néolibéral des financiers qui casse nos services publics.

SOMMAIRE

- P1 Édito
- P2 Des "Cas d'école"...
- P3 Congrès FSU
- P4 JO : Héritage pour l'UNSS ?
- P5 Ça sert à quoi la syndic ?
- P6-7 Comité de suivi examens
- P8-9 Feuille syndicalisation
- P10 Dématérialisation des demandes d'ASA
- P11 PAF Syndical 2024-25
- P12 Dotations départementales Nord
- P13-16 Infos Corpo

Faisons bloc, ensemble avec nos regards et nos aspirations pour reconstruire une justice sociale, environnementale et professionnelle partagée par nous le peuple...et pour les générations futures.

Le SNEP FSU Lille a choisi de limiter ses envois papiers et de compléter votre information par l'envoi de lettre d'informations numériques. La première vous est parvenue le 6 septembre. Vous pouvez choisir l'adresse d'envoi (postale et numérique) en les précisant sur votre fiche d'adhésion ou par simple retour de mail à s3-lille@snepfusu.net

Emilie JANKOWIAK
Secrétaire Académique SNEP-FSU Lille



Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
Email : s3-lille@snepfusu.net Site Internet : <http://snepfusu-lille.net/wp/>



Combats collectifs de rentrée : des « Cas d'école »

Marly : collège Alphonse Terroir, un combat main dans la main par le SNEP-FSU et le SNES-FSU !

Voilà des mois que les 5 professeurs EPS mais aussi 100% des enseignants du collège et une grande majorité des parents emmenés par leurs représentants respectifs élus au conseil

d'administration bataillent pour retrouver l'accès aux installations sportives municipales (couvertes et découvertes) tout simplement supprimé par le maire de la commune depuis juillet.

La mobilisation sans précédent du 5 septembre sur la place de Marly et toutes les actions menées auprès des services académiques, du département et de la mairie ont fini par débloquer la situation ! Même si les questions de planning et de chauffage sont en cours de résolution, le bras de fer est en passe d'être gagné par un collectif soudé ! Bravo à eux! Nous vous tiendrons informés de la suite.



Classes préparatoires Lycée Faidherbe, Lille.

Là encore, à l'origine de la bataille engagée : des professeurs soucieux de défendre une EPS de qualité et leurs conditions de travail.

À l'arraché, ils transforment l'essai pour leurs 26 classes préparatoires qui ont désormais leurs 2h d'EPS alors qu'une seule était programmée précédemment. Calcul fait : ce n'est pas moins de 38 HP et 14 HSA qui abondent désormais la ligne disciplinaire et les horaires de service des collègues EPS ! Bravo.



Forfait AS : Comme à chaque rentrée, des collègues alertent le SNEP-FSU sur des forfaits UNSS manquants dans leur service. Le plus souvent des TZR, dont l'horaire de service EPS explose et qui sont en grande majorité affectés sur 2 voire 3 établissements. Le SNEP-FSU en intervenant auprès de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) a permis la résolution de TOUTES les situations qui lui ont été signalées. Un forfait en moins, c'est le statut du professeur EPS bafoué, c'est moins d'animation et de compétitions pour l'AS.



Combat horizon commun :

4 heures d'EPS pour toutes et tous à tous les niveaux de scolarité.

Parce qu'apprendre, prend du temps !

Une utopie ? Non, un objectif ambitieux. Comment y arriver ?

Par une loi de programmation pluriannuelle qui obligera l'État à :

- recruter des professeurs EPS diplômés et formés,
- redonner du cœur au métier en améliorant les conditions de travail,
- établir avec les collectivités un plan de rénovation et de construction des installations sportives en adéquation avec les besoins scolaires,
- revoir la question des rythmes scolaires et la place des contenus disciplinaires,
- recentrer la formation initiale des enseignants autour des APSA.



Le combat est mené au quotidien par les équipes EPS pour faire valoir ce qui est réglementaire.

La discipline n'est pas épargnée et même parfois utilisée comme variable d'ajustement par certains chefs d'établissement, mais nous savons que pour nos élèves ce n'est ni acceptable ni suffisant. Il leur faut, il nous faut mieux et plus !

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



Instant démocratique de notre fédération : les votes pour les orientations 2025-2028 de la FSU

Enjeux pour la FSU : combat contre l'extrême droite, développement des services publics, démocratisation scolaire, égalité femmes/hommes, justice sociale et écologique...

Le temps du congrès national est donc un moment pour continuer à avancer nos propositions et analyses.

La participation au vote est importante pour le rayonnement de la fédération

Calendrier :

- Un bulletin spécial congrès (4 thèmes d'étude, rapport d'activité, rapport financier, appels au vote) adressé aux adhérents fin octobre.
- Période de vote des adhérents du 7 au 28 novembre 2024 (un bulletin de vote à insérer dans une enveloppe bleue et à renvoyer au SNEP LILLE)
- Dépouillement entre le 28 novembre et le 2 décembre.



Jeux olympiques

Quel « héritage » pour l'UNSS deuxième fédération de France avec ses 1,2 millions de licenciés ?

Alors qu'une politique volontariste de développement du sport scolaire garant d'un accès démocratique aux pratiques sportives est nécessaire, c'est tout l'inverse qui se passe et les AG de rentrée de district UNSS en ont été la parfaite caisse de résonance dans notre académie. Le SNEP-FSU exige le départ de la direction nationale dont la gouvernance budgétaire et réglementaire étouffe toujours un peu plus la vie des AS. Alors que les championnats devraient être organisés dans les jours qui viennent, le nouveau règlement fédéral empêche d'envisager un avenir serein. Malgré les avancées obtenues par le SNEP-FSU (seule organisation syndicale administratrice de l'UNSS) et les élu.es des AS au prix d'âpres débats lors de l'AG du 10 septembre notamment, le compte n'y est pas.



Le nouveau règlement fédéral prévoit la suppression de nombreux Championnats de France et des catégories d'âge quasi-unique en collège et en lycée (voir détails dans le QR Code ci-contre). Au-delà des problèmes évidents de sécurité, notamment dans les sports collectifs et de combat, c'est l'inscription et la fidélisation des benjamins.es en collège et des cadet.tes en lycée qui risque d'être impactées par un rapport d'opposition déséquilibré dans les formes de compétition. C'est l'avenir de nos AS et de l'UNSS qui se joue ! Agissons à tous les niveaux :

- Dans vos AG de rentrée au sein de vos établissements, en faisant signer le courrier suivant partout dans l'académie
- Le SNEP-FSU a d'ores et déjà sollicité la réunion du CRUNSS et des CDUNSS
- Exigeons ensemble le départ de la Direction Nationale.



Bulletins et Lettre d'Infos

Le SNEP FSU Lille a choisi de limiter ses envois papiers et de compléter votre information par l'envoi de lettre d'informations numériques. La première vous est parvenue le 6 septembre.

Vous pouvez choisir l'adresse d'envoi (postale et numérique) en les précisant sur votre fiche d'adhésion ou par simple retour de mail à s3-lille@snepfsu.net



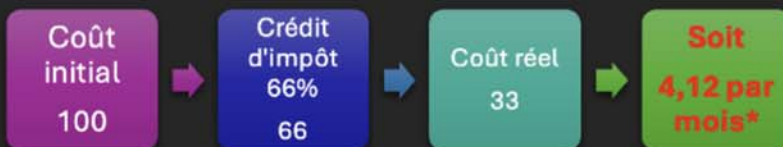


Ça sert à quoi d'être syndiqué au SNEP ?

- Je reçois des informations et des analyses uniquement adressées aux syndiqués par le SNEP-FSU académique et national.
- Je suis en priorité accompagné.e lors des opérations de carrière, de mutation, de conflit...même si le SNEP-Lille répond à toutes les demandes des collègues dans les meilleurs délais.
- Je suis destinataire de Vadémécums et de lettres types produites par le SNEP-FSU durant l'année.
- Je participe à mon rythme aux débats d'idées et aux évolutions du métier en construisant un projet commun et en défendant des valeurs. C'est ce qu'on appelle les « mandats syndicaux ».
- Je peux décider d'actions (manifestations, pétitions, débat, stages, collage d'affiches, photos, campagne EPS...) organisées par le SNEP-FSU.
- Je participe à la programmation d'Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS) dans mon établissement
- Par mon adhésion, je m'inscris dans la vie démocratique du pays en favorisant la vie d'un de ses piliers : les organisations syndicales (qui ne sont pas des partis politiques).

Adhésion trop chère ?

Stagiaire



Autre : Hors Classe



*Pour un paiement en 8 fois.

Les cotisations syndicales sont les ressources financières dont dispose le SNEP-FSU pour fonctionner !

Tous les collègues du bureau du SNEP-FSU Lille sont des militants engagés et des professeurs EPS en charge de classes dans leur établissement. Leurs journées ne font que 24h, mais vous pouvez les contacter si besoin.

[Liste des contacts](#)



Être syndiqué-e, c'est perdre son indépendance ?

- Beaucoup de personnes pensent que se syndiquer, c'est devenir « encarté » et perdre son indépendance. Le SNEP-FSU n'est lié à aucun parti politique. Ce sont les syndiqués qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances, ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part.
- Être syndiqué-e, c'est avant tout ne pas être isolé-e et contribuer aux avancées de la profession, tout en gardant son indépendance !
- D'aucuns disent qu'il faut être d'accord avec tout ce que dit et fait le syndicat. Au SNEP-FSU, en étant syndiqué, chacun gagne en capacité d'analyse et de jugement pour participer aux débats (dans le syndicat et dans sa vie professionnelle), pour être un acteur de son propre devenir et de celui de sa discipline.
- Être syndiqué-e, ça fait grandir, ça contribue à renforcer sa professionnalité. Être syndiqué-e, c'est être libre !

Lors du comité de suivi des examens du mardi 17 septembre, le SNEP-FSU a été la seule organisation syndicale à intervenir sur les questions EPS !

Concernant le bac général et technologique

L'intégration dans Cyclades depuis la session 2024 avait passablement mis les profs EPS en colère et dans l'incompréhension quand il avait fallu entrer pas moins de 9 champs de notation par candidat en LGT et 12 en LP. Nous avons logiquement demandé à l'administration à quoi cela allait servir ?

« Des statistiques et des analyses » nous avait-on répondu. Nous les attendons avec impatience ! Selon l'administration, les IA-IPR EPS sont en train d'y travailler...ça ne devrait donc plus tarder !

Le point de vue du SNEP :

Les analyses auraient du sens si elles nous aidaient à corriger les effets délétères de l'évaluation en l'EPS et à en comprendre les mécanismes. Les notes augmentent alors même que l'ensemble des spécialistes alerte sur la baisse des capacités de la jeunesse et que les profs d'EPS relèvent une baisse dans les performances des élèves. Les collègues représentés ici par le SNEP-FSU seraient très intéressés par un travail d'analyse du bac actuel pour expliquer les écarts de note d'une APSA à l'autre, des écarts de note entre filles et garçons, entre lycées pros et généraux, entre public et privé etc.

Autant d'outils qui pourraient garantir l'égalité républicaine, une même EPS partout sur le territoire et faisant évoluer l'évaluation telle qu'elle est conçue aujourd'hui. Il est donc paradoxal, voire cocasse, que l'institution, qui avec la suppression des référentiels nationaux a cassé le thermomètre commun de mesure du niveau des acquisitions des élèves, demande aujourd'hui aux enseignants un travail de saisie de données exhaustif. Une nouvelle fonction pour maintenir l'organe et le travail des statisticiens, car désormais la commission d'harmonisation n'en a plus que le nom et ressemble davantage à une commission de « dysharmonisation ». En effet, comment harmoniser des notes avec autant de barèmes locaux que de lycées ? Comment établir des bilans chiffrés sans mesure commune ? A quoi cette commission peut-elle désormais servir ?

La commission nationale d'harmonisation a pouvoir de modifier à sa guise le texte sur l'évaluation, de revenir à des référentiels nationaux et d'accorder une plus grande part à la motricité. Il s'agit d'une simple volonté de choix pour l'avenir de l'EPS. Nous espérons être enfin entendus.

Jurys, absences, tensions

L'administration a de son côté et de manière plus générale fait son bilan de la session du BGT 2024. En substance, voici le constat :

- Le vivier des jurys a permis de répondre à toutes les exigences des examens, mais au prix d'une tension et d'une gestion de dernière minute difficile !

- L'administration pointe du doigt les « nombreux » désistements légitimes ou illégitimes durant cette période. La FSU a rappelé alors ce constat sans appel : on manque de profs devant les élèves et inévitablement, de jurys devant les candidats. C'est mathématique !

De son côté, l'administration annonce être en phase d'analyse, au cas par cas, des absences « illégitimes des jurys » pour la session 2024. Le SNEP-FSU s'est empressé de demander que des précisions soient apportées sur ce qui était légitime ou non et d'en avoir un bilan chiffré.

Dans les débats, les projets pédagogiques ou voyages scolaires sur cette période d'examens ont été évoqués comme « non-souhaitables ». À bon entendre, la consigne a été donnée aux chefs d'établissements : pas de voyage durant les périodes d'examens.

L'école publique n'aurait-elle donc plus les moyens de mettre un prof formé et diplômé devant chaque élève ? Serait-elle à la limite de pouvoir garantir le bon déroulement des examens ? Et penserait-elle également que les projets sont un frein à la continuité de ses missions ? C'est l'impression que l'on en a eu...à suivre.



Il n'y a pas d'âge pour adhérer au SNEP-FSU !

L'académie accueille cette année 52 fonctionnaires stagiaires en EPS mais aussi de nombreux contractuels, des étudiants, des professeurs titulaires, des personnels qui voient la retraite s'éloigner mais qui s'en rapprochent quand même...

Et si pour les collègues qui accèdent à la retraite, une page professionnelle se tourne, les valeurs et le travail collectif au sein du SNEP-FSU peut se poursuivre... à son rythme, selon ses disponibilités. Pour rester informé.e et continuer à défendre notre modèle social mais aussi des préoccupations plus spécifiques : le montant et l'évolution des pensions, le système de santé, la protection et la prévention...un bon réflexe : RESTEZ SYNDIQUÉ ! Avis aux jeunes et aux moins jeunes donc.

**Ne jamais se résigner
Se syndiquer !**



À titre anecdotique (ou pas) les professeurs EPS apprécieront la nouvelle idée de la DGESCO en cette rentrée 2024 : doter 700



établissements français de **20 vélos INTERSPORT** « prêts à l'emploi » (Aucune contrepartie n'est demandée hormis celle de ne pas recouvrir le logo INTERSPORT, sic !). Annoncée dans le cadre logique du dispositif 2H de sport : celui de l'inefficacité ! Coût total de l'opération : inconnu. On voudrait pourtant bien la connaître, quitte à l'avoir en équivalence de « coût de réservations de couloirs de natation » ! Même si le savoir rouler est un objectif en soi louable, celui qui inquiète fortement la profession c'est le savoir-nager !

S'il nous fallait encore des preuves que ce gouvernement ne subit rien, il fait juste les mauvais choix !



Retrouvez ici la liste des 37 établissements concernés dans l'académie (dont 5 établissements privés)



Syndicalisation 2024-2025

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE

Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nom			
Nom de naissance			
Prénom			
Adresse complète			
Mail			
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Identité		Situation professionnelle	
Date de naissance		Code établissement	
Nom		Nom	
Nom de naissance		Adresse complète	
Prénom		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
Adresse complète		Situation administrative (entourez ci-dessous)	
Mail		TZR	Poste fixe
Téléphone fixe		Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire
Téléphone portable		Disponibilité	Congès (parental...)
		Temps partiel :	%

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement

Situation professionnelle

Bulletins		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsu.fr/espace-membre/ .		Date et signature	
Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsu.fr/espace-membre/ .			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPI ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé.e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé.e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					

ssionnelle

Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégré-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 €	→ Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 €	→ groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 €	→ Groupe 6	133 €
	Entre 1 001 € et 1 200 €	→ groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	→ Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 €	→ Groupe 7	148 €
	Entre 1 201 € et 1 400 €	→ groupe 3	89 €						

Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année	44 €
Agrégré-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €	Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD	20 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation	102 €
Stagiaire en report de stage	20 €	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.	

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1051 €	→ Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 €	→ groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 €	→ groupe 8	152 €
	Entre 1 051 € et 1 300 €	→ groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	→ groupe 5	107 €	Entre 3 051 € et 3 300 €	→ groupe 9	167 €
	Entre 1 301 € et 1 550 €	→ groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 €	→ groupe 6	122 €	Supérieur à 3 301 €	→	197 €

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Indiquez le 1er mois de prélèvement

Nombre de prélèvements

Signature :

Pour le compte du **SNEP-FSU**
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A :
 Le :

Paiement récurrent NE RIEN INSCRIRE ICI →

MERCI DE JOINDRE UN RIB



CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Autorisation spéciale d'absence et convocations :

Dématérialisation des demandes sur Colibri, une « maladresse » lilloise !

Si vous avez déposé une demande d'ASA ou une convocation papier dans votre établissement, on vous a peut-être répondu « désormais la démarche se fait uniquement sur Colibri ». La FSU a dénoncé cette procédure présentée comme obligatoire et définitive lors du groupe de travail du 20 septembre réuni à la demande des organisations syndicales.

Elle a dénoncé cette démarche présentée comme obligatoire et définitive.
Rétropédalage du rectorat de Lille (seule académie à la mettre en place) : « La démarche est expérimentale, la procédure papier reste valable » rajoutons « à elle seule suffit »

12 jours par an de formation syndicale sur temps de travail : C'est un DROIT !

Nous encourageons les collègues à participer massivement aux stages du SNEP et de la FSU **SUR LEUR TEMPS DE TRAVAIL** en déposant la lettre type format papier auprès du chef d'établissement un mois avant la date du stage. Sans réponse du rectorat 15 jours avant la date de la formation, la demande est considérée comme validée.

Convocation à une instance syndicale : C'est un DROIT !

Pour les militants se rendant aux instances du SNEP académique et/ou national, prévenir de sa convocation au moins 48h avant l'instance suffit. L'organisation syndicale est la seule à décider de son calendrier et exerce logiquement son droit à convoquer ses militants. Aucune validation hiérarchique n'est attendue.

Dans les deux cas, le RCD ne constitue pas un motif de refus...heureusement !

La démarche :

- Présenter une demande ou une convocation papier et demander un visa au secrétariat pour attester du dépôt
- Transmettez par mail en PDF sur l'adresse mail établissement (ce.XXXXX@ac-lille.fr) et demandez confirmation de la bonne réception.

Enfin, l'administration s'est engagée, à notre demande, à s'adresser à nouveau aux chefs d'établissements dans les prochains jours pour préciser que la procédure habituelle demeure. Si ça coince dans votre établissement, prévenez le SNEP-FSU à s3-lille@snepfsu.net qui alertera les services du rectorat.

Un nouveau point est prévu avec les organisations syndicales au rectorat en décembre. N'hésitez pas à nous faire parvenir les infos du terrain.



Le stage syndical est un droit ouvert à tous (12 jours par an), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. Votre **demande de congé pour Formation Syndicale** doit être adressée à Madame le Recteur et transmise par le chef d'établissement **au plus tard un mois avant la date du stage**.

Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable. A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15e jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (Art. 3 du décret n° 840474 du 15 juin 1984). L'attestation de présence demandée par l'administration vous sera remise à l'issue du stage.

Thème	Date	Lieu, date limite	Contact	Inscriptions SNEP	Page du site académique	
"Accès aux bassins de natation"	Vendredi 11 Octobre 2024	Clg Paul Eluard RONCQ Mercredi 11/09/24	Vincent BOUCHE 06 72 78 16 90			
Stage FSU "Droits et Libertés"	Vendredi 18 Octobre 2024	INSPE Arras Dimanche 18/09/24				
Stage TZR	Vendredi 18 octobre 2024	BT Lille Dimanche 8/09/2024	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78			
Stage Escalade Niveau 1	Lundi 18 Novembre 2024	LP Chochoy Lumbres Vendredi 18/10/24	Emilie JANKOWIAK 06 70 71 19 51			
Stage Mutation Inter 2025 Stagiaires	Date à confirmer Jeudi 21 Novembre 2024 <i>Après midi : réservé syndiqué(e)s</i>	BT Lille Samedi 21/10/24 ATTENTION <i>Congé de la Toussaint</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78			
Stage Mutation Inter 2025 Titulaires	Date à confirmer Vendredi 22 Novembre 2024 <i>Après midi : réservé syndiqué(e)s</i>	BT Lille Dimanche 22/10/24 ATTENTION <i>Congé de la Toussaint</i>				
Stage "Santé" pour les professeurs d'EPS	Lundi 20 Janvier 2025	Lieu à définir dans le PdC Vendredi 20/12/2024	Laurence PINCHON 06 87 35 15 89			
Stage "Stagiaire en EPS temps plein, et mi-temps"	Jeudi 23 janvier 2025	BT Lille Lundi 23/12/24 ATTENTION <i>Congé de Noël</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78			
Stage Escalade Niveau 2	Jeudi 13 Mars 2025	LP Chochoy Lumbres Jeudi 13/02/25 ATTENTION <i>Congé d'hiver</i>	Emilie JANKOWIAK 06 70 71 19 51			
Stage Mutation Intra 2025 Stagiaires	Date à confirmer Jeudi 20 Mars 2025 <i>Après midi : réservé syndiqué(e)s</i>	BT Lille Jeudi 20/02/25 ATTENTION <i>Congé d'hiver</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78			
Stage Mutation Intra 2025 Titulaires	Date à confirmer Vendredi 21 Mars 2025 <i>Après midi : réservé syndiqué(e)s</i>	BT Lille Vendredi 21/02/25 ATTENTION <i>Congé d'hiver</i>				

Collèges du Nord : le département choisit l'austérité ! et sans considération des votes, lui aussi !

Lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 11 septembre 2024, la délégation FSU (pour le SNEP : Vincent Bouché) a découvert les nouvelles mesures pour les collèges publics du Nord.

Les Dotations Générales de Fonctionnement qui arriveront dans les collèges sont largement remaniées à des fins d'économie :

- 60 % annoncés pour les budgets AP (activités pédagogiques) fondus désormais dans la nouvelle nomenclature « part élèves ». Faisant passer la dotation globale « AP » de 15 millions année 2023-2024 à 6,5 millions année 2024-2025. Un coup de sabre de plus pour la pédagogie alors qu'un dégrèvement de 50% en 2015 avait déjà eu lieu.

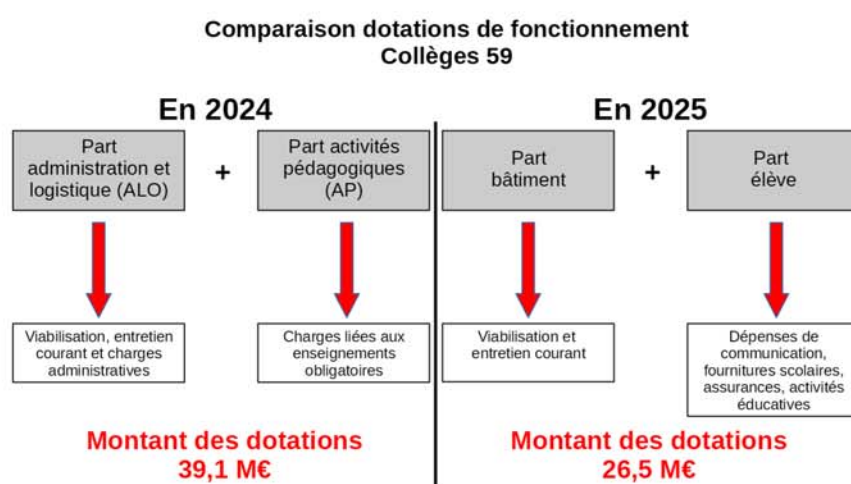
La dotation pour l'utilisation des installations sportives municipales (3,4 millions) serait maintenue. Nous invitons les élus du CA à vérifier les montants en les comparant à ceux de l'année précédente. La même question se pose pour les dotations en matériel pédagogique.

Notons également la décision de « maintien » de la dotation PEDC (1 million d'euros contre 2.1 millions en 22-23) mais la disparition pure et simple du dispositif « collège au cinéma » et de « la résidence d'artistes ». Le président du conseil Départemental rappellera dans la presse que les élèves « peuvent bien aller au cinéma avec leurs parents » ! La méconnaissance du dispositif est manifeste car ces séances sont préparées en amont, visionnées puis utilisées ensuite afin de construire la culture des élèves.

Le conseil départemental indique clarifier les rôles de chacun (entre l'Etat les collectivités territoriales) en rappelant que la pédagogie relève de l'Etat, ce que la FSU ne conteste pas. Ce qui transparait est donc l'affaiblissement continu de l'école publique.

Les représentants du conseil départemental et de l'éducation nationale ont voté favorablement (4) quand l'ensemble des Organisations Syndicales, des représentants de parents, des conseillers départementaux d'opposition ont voté contre (16). 2 abstentions sur ce vote.

Malgré cela, mises en route de ces dispositions...



Coin lecture



Article de fond sur [La dette Publique](#) (temps estimé de lecture : 4 minutes)

Voici un certain nombre d'informations "Corpo", c'est à dire concernant les évolutions de carrière, l'avancement, les mouvements de mutation...

Ce domaine important de notre activité syndicale est géré par plusieurs collègues au niveau du SNEP Lille.

N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin

Secteur Corpo Lille :
Didier Blanchard, Laurence Pinchon, Hélène Graveline
Adresse contact : corpo-lille@snepfsu.net

Bilan procédure de Recours Mouvement intra LILLE 2024`

Pour rappel, la procédure de recours qui s'est clôturée le 07 août 2024, concerne les candidat.es au mouvement intra qui n'ont pas muté ou obtenant une affectation sur un vœu non formulé (procédure d'extension).

14 enseignants d'EPS ont mandaté le SNEP-FSU pour le suivi de leur procédure de recours intra 2024 en vue d'une révision de leur affectation. Les commissaires paritaires ont donc assuré un suivi individuel de ces collègues durant la période estivale (en présentiel au rectorat aux 2 réunions bilatérales et en étant en contact continu par téléphone).

Rappel de principe : le SNEP-FSU demande par ailleurs l'abrogation de la LTFP (comprenant notamment cette procédure de recours) et exige le retour des CAP, seule instance assurant parité et transparence des opérations de mouvement.



Au final :

- 12 collègues ont eu satisfaction dont 12 avec une affectation provisoire pour l'année scolaire 2024-25.
- 1 collègue dont la procédure de recours ne pouvait aboutir en accord avec les règles du mouvement intra.
- 1 demandeur ayant finalement renoncé à son recours.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

A chacune de ces étapes, je ne reste pas seul.e face à l'administration. Je me fais aider, accompagner et conseiller par le SNEP-FSU. Une raison de plus de se syndiquer au SNEP-FSU !

Carrière, promotions :

La transparence doit rester la règle !

Exigeons le retour des CAP

Les résultats des campagnes de promotions 2024 (hors-classe, classe exceptionnelle des Professeurs d'EPS et des Professeurs Agrégés EPS) ont été communiqués aux personnels aux mois de juin et juillet avec trop peu d'informations.

Absence de CAP = opacité ! Le ministère et le rectorat décident seuls de ces promotions.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU ne peuvent donc plus contrôler les opérations de promotion, n'étant plus destinataires des fichiers regroupant les données des promouvables avec le classement effectué par l'administration. Là encore, la FSU exige le retour des CAP.

Il n'est pas acceptable que les recteurs, rectrices, DGRH n'aient pas à rendre compte des décisions prises. Il faut demander la plus grande transparence sur ces opérations.

Pas promu.e : demander des comptes au rectorat ou au ministère (pour les agrégé.es) : barème retenu, éléments de barème, avis, barème du dernier promu.e, rang de classement et nombre de promotions hors barème !

Mettez en copie le SNEP-FSU LILLE corpo-lille@snepfsu.net de vos démarches.

Promu.e : le SNEP-FSU Lille fait parvenir à ses adhérent.e.s un vadémécum pour préciser le lien promotion - avancement de carrière – rémunération. Si vous ne l'avez pas reçu ou que vous êtes nouvel.le adhérent.e., demandez-le à corpo-lille@snepfsu.net

Quelques chiffres des promotions 2024 dans l'académie de Lille :

	Professeur.es d'EPS promu.es			
	Hors classe		Classe Exceptionnelle	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	44	33	21	18
Part des promus	57.1%	42.9%	53.8%	46.2%
Part des promouvables	57.6 %	42.4 %	53.8 %	46.2 %

Agrégé.es d'EPS promu.es			
Hors classe		Classe Exceptionnelle	
Homme	Femme	Homme	Femme
8	5	1	0

Liste d'aptitude d'accès au corps des Professeurs Agrégés :

Une collègue femme de l'académie de Lille a été promue parmi les 20 promotions nationales.



Signer son État de Ventilation de Services

L'État VS est le récapitulatif officiel du service d'enseignement. Seuls les personnels affectés définitivement ou à titre provisoire à l'année (y compris les TZR) en sont destinataires. Le vérifier est également très important pour le traitement.

Il doit préciser le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement EPS pour chaque classe ou groupe attribué avec le nombre d'élèves, les 3 heures du forfait AS, la pondération REP+ le cas échéant, les réductions du maximum de service, les missions particulières ouvrant droit au paiement à l'année d'une IMP et le nombre éventuel d'HSA résultant de ces calculs. Enfin, apparaît également la part fonctionnelle de l'ISOE correspondant aux missions complémentaires accomplies sur la base du volontariat.



L'État VS doit vous être soumis dans la première quinzaine d'octobre pour approbation et signature, avant transmission au rectorat, par le chef d'établissement.

Moment pour vous de vérifier l'exactitude des informations. Prenez le temps de le faire. Vous avez le droit d'en avoir une copie et de différer la signature de quelques jours.

N'hésitez pas à solliciter le SNEP-FSU si besoin.

Si problème : première étape, s'adresser au chef d'établissement en faisant valoir vos droits. Si le désaccord persiste : vous datez, signez, et mentionnez « pris connaissance le... Dans la case « observations », vous indiquez : « lettre de contestation adressée à Madame la Rectrice jointe » ; la signature dans ce cas n'a pas valeur d'accord.

La lettre de contestation est à transmettre par voie hiérarchique et remise au chef d'établissement pour envoi sous couvert.

Enfin...gardez toujours une copie de votre État VS définitif !

VS et LP : Votre VS couvre l'année scolaire complète et arrête votre horaire hebdomadaire de service, pourtant la réforme GRANDJEAN du LP entre en vigueur sur tous les niveaux et transforme les horaires disciplinaires en fin d'année pour la classe de terminale. Nous incitons les équipes à lutter pour gagner 3h d'EPS sur l'ensemble de l'année scolaire alors que 2h hebdomadaires sont prévues pour les seul.es élèves ayant choisi le parcours « poursuite d'étude ».



Pour le rendez-vous de carrière, la profession a son mot à dire !



Dans le protocole PPCR mis en place en 2017, les enseignants bénéficient de 3 rendez-vous de carrière à des moments fixes : au 6^{ème} échelon (dans la 2^{ème} année), au 8^{ème} échelon (entre 18 et 30 mois) et au 9^{ème} échelon (dans la 2^{ème} année). Ces rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu d'évaluation professionnelle où figurent le positionnement sur les items, les appréciations des évaluateurs (chef d'établissement et IA-IPR EPS) et l'appréciation finale du recteur.

Pour les RDVC réalisés durant l'année scolaire 2023-24, les agents ont pris connaissance de cette appréciation finale le 15 septembre 2024. Mais si vous bénéficiez d'un rattrapage d'un RDVC courant septembre 2024, cette transmission pourra se faire jusqu'au 15 octobre.

Pour rappel, l'appréciation finale est déterminante :

-Pour les avancements d'échelon aux 7^{ème} et 9^{ème} avec un gain éventuel d'un an à chaque échelon.

-Pour l'accès au grade hors classe à partir du 9^{ème} échelon : l'appréciation est définitive. C'est globalement 2 ans d'écart entre chaque appréciation "Excellent", "Très Satisfaisant" et "Satisfaisant" pour accéder au grade hors classe.

Si vous êtes en désaccord avec cette appréciation finale, vous pouvez former un recours gracieux sur <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr/mapi-pac-portail-agent/ihmr/entretien-enseignant> en vue de demander sa révision dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cette dernière.

Rappelons qu'avant PPCR, après une inspection, nous ne pouvions rien contester.

Le recteur dispose alors de 30 jours francs pour vous répondre. Si réponse défavorable ou si non réponse dans le mois suivant votre envoi, vous disposerez de 30 jours maximum pour saisir la Commission Administrative Paritaire concernée (CAP) de votre contestation et demande de révision d'appréciation finale. Aucune contestation ne sera examinée en CAP si la première demande de contestation n'a pas été effectuée. Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation finale. L'administration, par la complexité de la procédure, tente de décourager les collègues de demander une révision. En cas de désaccord, il ne faut surtout pas hésiter à se lancer dans cette procédure. En effet, nombre de collègues ont obtenu satisfaction l'année dernière dans leur contestation (voir bilan ci-dessous).

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires sont là pour vous renseigner, vous accompagner, vous aider dans la rédaction du courrier. Transmettez-nous à corpo-lille@snepfsu.net une copie de votre lettre de contestation pour que nous puissions défendre votre demande lors de la CAP !

L'examen des recours se tiendra en CAP, sous toute réserve, en février 2025.

Bilan 2022-23 de la CAPA recours PEPS dans l'académie de Lille :

Sur les 6 enseignants d'EPS ayant déposés un recours en CAPA, 3 ont eu satisfaction avec une appréciation finale réévaluée en « Excellent ». En 2021-22, ce sont 9 appréciations finales sur 13 recours qui ont été rectifiées à la hausse.